



mur de soutènement à la charge du constructeur ?

Par **wil2b101**, le **21/06/2019** à **11:31**

Bonjour,

dans un lotissement un constructeur a fait plusieurs résidences.

Les terrains on naturellement une pente de 8%. Le constructeur a conservé cette pente pour ma résidence et a cependant pour la résidence du dessous, corrigé cette pente en la mettant à 0%, à la demande dit-il du propriétaire.

De ce fait, lorsqu'il pleut ma terre descend sur le terrain de mon voisin, comme les eaux pluviales.

Qui doit, qui devrait ou qui aurait dû faire un mur de soutènement ?

- Moi étant donné que c'est ma terre qui coule chez le voisin ?
- Le constructeur qui nous a livré nos résidences et qui a fait les travaux pour aplanir le terrain de mon voisin ?
- Le voisin qui a demandé se décaissement pour aplanir son terrain ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.